

Expression politique

Incohérence énergétique

Dans la lutte contre le réchauffement climatique, nous devons développer les énergies renouvelables pour baisser les émissions de CO2 et diminuer notre dépendance aux énergies fossiles.

Le conseil communautaire du 17 décembre a validé la création d'un parc photovoltaïque sur la toiture du centre technique du Pays Voironnais à Coublevie et d'une centrale photovoltaïque sur le site écologique de La Buisse, ce qui permettra de couvrir les besoins annuels en électricité de plus de 900 foyers (hors chauffage et eau chaude).

La société BUXIA ENERGIES développera le projet de Coublevie et la société SOLAIRE LA BUISSE (créée pour l'occasion et portée par GEG) aura en charge la centrale de La Buisse.

Monsieur Rémond et son équipe à la CAPV n'ont pas voté pour ces projets.

Les raisons : la prise de participation symbolique au capital de ces deux sociétés, rejetant de fait la validation des projets. (Lors du conseil communautaire du 21 janvier, ces élus voreppins, sauf Anne Gérin, ont tout de même voté la mise en oeuvre technique du parc solaire de La Buisse puisque celui-ci était validé en décembre).

La société BUXIA est basée sur de l'actionariat citoyen. Vous et moi pouvons acheter des actions et ainsi contribuer aux projets du parc solaire sur le territoire. La CAPV est entrée à hauteur de 3 % au capital de BUXIA pour un coût de 5000 €. La participation dans SOLAIRE LA BUISSE sera de 90 € pour 9 % du capital. Elle participera alors aux investissements à hauteur de 50 000 € sur un coût total de 2,5 millions d'€.

Une participation symbolique mais qui permet d'être un partenaire pesant sur le projet, comme souvent quand les collectivités territoriales développent des projets structurants.

Incohérence des votes, incohérence des discours : les élus de la majorité ne votent pas au Pays voironnais pour des projets majeurs de production d'énergie incluant la prise de participation aux décisions tout en s'affichant peut-être vertueux pour l'avenir en évoquant l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux. Quel formidable engagement dans la transition énergétique !

Nous avons déjà alerté dans la tribune de mai dernier sur les réticences de la majorité municipale dans le dossier de coopération sur les transports du bassin grenoblois. Elle continue à s'illustrer par ses tergiversations sur des décisions primordiales pour notre avenir, montrant à nouveau qu'au-delà des mots, les actes sont incohérents et que l'affichage prime avant tout.

Cohérence écologique et environnementale

Nous n'avons pas l'habitude de répondre dans le même numéro à une tribune de l'opposition, mais s'agissant de contre-vérités sur des questions essentielles, il nous a semblé nécessaire de le faire.

M. Godard nous accuse d'incohérence énergétique car nous n'aurions pas voté pour le projet d'une centrale photovoltaïque sur la Buisse. Il confond la forme et le fond.

OUI, nous avons voté pour que le projet se fasse à la Buisse. Mais nous sommes en désaccord sur la forme. En effet la Sté SOLAIRE LA BUISSE est une filiale de GEG, une Sté d'économie mixte détenue par la ville de Grenoble, la Métro et la COGAC (capital à 100% de la Sté ENGIE)). La CAPV participe à 9% avec un investissement de 50 000€. Bien sûr, GEG a et gardera la présidence de cette société. Ce n'est pas ce que l'on peut appeler une société participative citoyenne.

De plus, si la Sté BUXIA se définit comme une « société citoyenne », elle est toutefois régie par toutes les règles inhérentes aux sociétés dont le capital est porté par des actionnaires privés. Est-il du ressort d'une collectivité d'entrer au capital de sociétés œuvrant sur un domaine concurrentiel ? Garants des deniers publics, nous pensons que notre participation très minoritaire ne présente aucun intérêt pour la collectivité et que ce projet se fera sans la CAPV au capital.

OUI nous avons voté contre ces montages financiers de sociétés.

Il conteste notre engagement pour une politique énergétique plus vertueuse en ne retenant que notre projet de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments, que nous allons effectivement engager. C'est oublier la construction de 2 réseaux de chaleur avec 3 chaudières à bois et une centrale solaire thermique, qui alimentent aujourd'hui les bâtiments publics et plus de 1000 logements. Bien sûr, ils avaient proposé quelque chose en 2013 mais implanté au milieu des terrains de sport... C'est oublier aussi l'achat de 3 véhicules électriques et la commande d'un camion électrique.

Ce qu'il ne dit pas c'est que lui a voté pour et nous **contre le dépassement colossal de 38 M€ du projet d'incinérateur** des déchets de la CAPV sur Grenoble. Projet d'un centre de tri et incinérateur évalué à 172 M€, réévalué à 210 M€ avant appel d'offres. Nous avons alerté sur ce projet mal évalué, avec des incertitudes fortes sur les moyens alloués et les capacités à intégrer les déchets de la Métro et des autres intercommunalités. Pour ce projet, à échéance de 7 ans, prendre 3 à 6 mois pour préciser les enjeux aurait été pertinent. Mais on préfère de l'affichage à la veille d'élections plutôt que du bon sens.

Les enjeux sont trop importants pour qu'ils soient réduits à cela.

Jean-Louis Soubeyrou, pour Voreppe 2014